Image not found or type unknown

Donnation entre epoux et succession herirías (enfants)

Par **Vchenu**, le **03/06/2011** à **17:14**

Bonjour,
En 1987 mes parents ont fait une donation entre epoux pour s'assurer je pense de garder la maison.En 2002 mon pere est decede. Nous sommes 3 enfants,ma mere s'est porter caution pour un loyer de l'un d'entre nous qui n'est pas solvable,elle asumera en consequence le paiement en son nom. Dans l'hypothese ou ma mere ne puisse pas assumer cette charge,et qu'elle acumulerai une dette,met-elle en risque 100% de la propriete, ou juste la valeur qui correspond a sa part "d'heritage".les enfants perdraient-ils tout heritage, a savoir,la maison qui est le seul bien.
Merci de votre interet et par avance de votre repones.
Cordialmente,
Mme chenu.

Par **Domil**, le **03/06/2011** à **22:37**

Au décès de votre père, vous avez forcément été chez le notaire pour signer le partage. Il n'est pas possible de vous répondre sans savoir à qui appartient la maison

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés